

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 174/2023

A LA SOCIETE U.A.C Sarl

Après avoir reçu le contrat n° 031/CENI/CGPMP/MF/08/2023, conclu avec la CENI pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions neuf cent trente-huit mille neuf cent quarante-huit, soixante-cinq centimes (USD 2 938 948,65) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains vingt mille cinq cent septante deux, soixante quatre centimes (USD 20 572,64).

Fait à Kinshasa, le 22/09/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M I YUMBA
Directeur Général a.i